

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU : 16 MAI 2008

Afférents au Comité Syndical	222
En exercice	222
Qui ont pris part à la délibération	157

L'an deux mille huit

et le : 16 mai

à 19 heures 00, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

Monsieur Patrice GROFF

Date de la convocation
5 mai 2008

.
.

Nombre de Membres présents : 157

Date d'affichage
5 mai 2008

Monsieur Jérôme PREVOT est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération

**INDEMNITE DE
CONSEIL ALLOUEE
AUX RECEVEURS POUR
2007**

VOTE :

**POUR : 157
CONTRE : 0**

**DELIBERATION
N° 2008/20**

**INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AUX
RECEVEURS POUR L'ANNEE 2007**

En vertu de l'article 3 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, le Comité Syndical, par 157 voix pour et 0 voix contre, décide d'accorder :

- au titre de l'indemnité de conseil : 100 % du taux de base calculé sur la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement des trois dernières années comme suit :
 - * du 1^{er} janvier au 18 mars 2007 à Monsieur Bertrand JENIN
 - * du 19 mars au 31 mai 2007 à Madame Sylvie VIGNERON
 - * à compter du 1^{er} juin 2007 à Monsieur Bertrand JENIN

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Patrice GROFF

après dépôt en Sous
Préfecture

Le :

et publication ou
notification

du 16 mai 2008